

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

### **DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE**

**DU 23 AVRIL 2015, à 16h00**

**à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne**

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par M. Olivier Steimer, Président du Conseil d'administration, qui salue la présence de M. Jacques Nicolet, Président du Grand Conseil, de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat en charge du dossier BCV et de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat. M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat, est excusé. Il remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée. Il mentionne spécialement les personnalités présentes sur les stands d'animation, mis pour la première fois cette année à la disposition des actionnaires.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Après avoir indiqué que la BCV n'est pas soumise au Code des obligations et qu'elle est organisée par la Loi vaudoise du 20 juin 1995 (LBCV), le Président rappelle qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 20 février 2015 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été régulièrement publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 2 avril 2015.

Il précise que la BCV a offert cette année à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par Me Christophe Wilhelm, à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant. Il rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société SIX SAG AG à Olten. Il explique aux actionnaires comment vérifier que leur appareil de vote fonctionne.

Il charge M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal sous seing privé.

M. O. Steimer prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- Mme Andreane Jordan Meier, Secrétaire générale du Département de l'économie et du sport, qui préside le collège des scrutateurs ;
- M. Georges-Albert Despland, Administrateur de Renault Finance SA ;
- M. Nicolas Goetschmann, Secrétaire général de Kudelski SA ;
- M. Hans-Peter Rohner, Membre du Conseil d'administration de PubliGroupe SA ;
- M. Pierre-Alain Urech, Directeur général de Romande Energie Holding SA.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2014, la société PricewaterhouseCoopers SA, est présent, représenté par MM. Alex Astolfi, Associé, responsable du mandat, et Omar Grossi, Directeur.

M. O. Steimer constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Il rappelle la composition du Conseil d'administration et de la Direction générale, dont les membres sont présents à la tribune.

M. O. Steimer remercie ses collègues du Conseil d'administration, le Président et les membres de la Direction générale, ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de la Banque pour leur engagement durant l'exercice écoulé.

Il n'a pas reçu de question écrite dans le délai fixé au 16 avril 2015.

M. O. Steimer explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé « télévotéur ». Il informe que les données actionnaires contenues dans l'appareil seront effacées après l'Assemblée, alors que les décisions de votes resteront enregistrées sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacées. Grâce à cet enregistrement, il sera possible de retrouver chaque vote si nécessaire.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, le Président propose de tester le système par un vote test, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

### **Liste des présences**

M. O. Steimer donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires devaient entrer ou quitter la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Il indique que 786 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 6 830 261 actions, soit les 79,36% du capital-actions. L'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

Le Président passe à l'ordre du jour.

En préambule, il indique que M. P. Kiener et lui-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. P. Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous « Divers », les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leurs bulletins de vote et déclineront pour les besoins du procès-verbal leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils détiennent.

## **1. Allocution présidentielle**

Le Président effectue son allocution, sous le titre « La BCV garde le cap », en abordant quatre thèmes. Il expose en quoi la réussite de la Banque s'inscrit dans la durée. Il aborde les nombreux changements réglementaires et la manière avec laquelle la Banque les aborde. Il effectue un point de situation sur l'accomplissement par la BCV de sa mission, en soulignant les nombreux impacts positifs de l'activité de la Banque sur la vie du canton. Il termine en expliquant les propositions du Conseil d'administration en ce qui concerne les distributions (dividende et autre distribution).

## **2. Rapport de la Direction générale**

M. O. Steimer passe la parole à M. P. Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre « La qualité au cœur de la stratégie ». Il commente les résultats 2014, qui sont bons. Puis, il oriente sur l'initiative qualité de service, qui constitue l'un des axes clés de la nouvelle *stratégie2018*, annoncée l'an dernier. Il présente le résultat de deux projets importants, soit le nouveau site internet *bcv.ch* et la revue des processus du Centre de conseil téléphonique. Puis, il donne l'appréciation de la BCV sur l'environnement économique et immobilier vaudois, ainsi qu'un éclairage sur les effets des taux négatifs pour la BCV et ses clients. Il présente les résultats de la BCV au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, rendus publics le matin-même. Les revenus et le bénéfice brut sont en hausse. Il souligne que les résultats de la Banque démontrent la qualité du modèle d'affaires et de la stratégie. Ils lui permettent de remplir sa mission et de créer de la valeur pour tous ses actionnaires, publics et privés. Cela permet aussi à la Banque de proposer à ses clients des prestations qui répondent à leur besoin et à ses collaborateurs un environnement conforme à leurs aspirations et en ligne avec les pratiques du marché.

Cela étant, M. O. Steimer ouvre la discussion sur les présentations présidentielles ou pour une question d'ordre général.

Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion.

## **3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2014, y compris les comptes consolidés du Groupe**

Le Président rappelle que le Rapport annuel de gestion 2014 a été mis à la disposition des actionnaires dans le délai de 20 jours avant l'Assemblée ; il est aussi consultable sur le site internet de la BCV et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient tous les détails sur les rémunérations. Ces indications tiennent lieu de rapport sur les rémunérations (article 30sexies, alinéa 1, des Statuts). Il ajoute que l'ensemble des documents à l'attention des investisseurs est aussi disponible sur notre application pour tablette électronique.

Le Rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels à la page 157 et celui sur les comptes consolidés à la page 146.

M. O. Steimer passe ensuite la parole à M. A. Astolfi, de PricewaterhouseCoopers SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. A. Astolfi présente une synthèse des éléments importants de ces rapports, le texte complet étant reproduit dans le Rapport annuel 2014 de la Banque. PricewaterhouseCoopers SA recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels de la Maison mère et du Groupe 2014 qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 3 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,80% (6 818 519 oui ; 12 697 abstentions ; 957 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice 2014, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

**4. Répartition du bénéfice et autre distribution**

Le Président indique que, dans le cadre de la stratégie de distribution annoncée en 2008 et reconduite en février 2013, le Conseil d'administration propose, premièrement, un dividende ordinaire à CHF 22 par action et l'attribution d'un montant de CHF 129 790 029,07 aux Autres réserves et, deuxièmement, le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital. Il propose de discuter ces deux propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur chacune des deux propositions.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 4.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,70% (6 812 091 oui ; 18 344 abstentions ; 1 738 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 4.1 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 319 126 209,07 en versant un dividende ordinaire de CHF 22 par action, soit CHF 189 336 180, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 129 790 029,07 aux Autres réserves. »

Il signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, le mercredi 29 avril 2015.

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 4.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,70% (6 811 977 oui ; 17 377 abstentions ; 2 828 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 4.2 de l'ordre du jour, soit le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital, ce qui représente un total de CHF 86 061 900. »

Il signale que le versement de ce montant aura lieu, sans déduction de l'impôt anticipé, le mercredi 29 avril 2015.

**5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale**

En préambule, M. O. Steimer rappelle les caractéristiques essentielles du système de rémunération, qui est raisonnable, moderne et orienté à long terme. Il explique la redistribution équitable de la valeur générée par la Banque. Sur cents francs de résultat, vingt francs vont à l'Etat sous forme d'impôts, septante francs vont aux actionnaires et dix francs vont aux collaborateurs sous forme de rémunération variable, dont un franc aux organes dirigeants.

Il rappelle le système de vote sur les rémunérations adopté lors de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> mai 2014 et commente les cinq propositions soumises à l'approbation des actionnaires au chiffre 5 de l'ordre du jour. Il propose de discuter ces cinq propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur celles-ci.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,01% (6 764 533 oui ; 43 683 abstentions ; 23 855 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 1 626 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 97,35% (6 651 356 oui ; 50 989 abstentions ; 129 858 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant de CHF 260 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2014. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.3 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,79% (6 747 418 oui ; 49 679 abstentions ; 32 590 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 5 743 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation, la participation au capital-actions et une prime d'ancienneté de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,54% (6 732 862 oui ; 56 423 abstentions ; 42 910 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global de CHF 3 685 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2014. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.5 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.5 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,52% (6 731 226 oui ; 54 980 abstentions ; 45 970 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le nombre global maximum de 2 735 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2015-2017, qui sera payé en 2018 en fonction du degré d'atteinte des objectifs. »

**6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale**

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Il attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

M. O. Steimer ouvre la discussion sur le point no 6 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,63% (6 782 898 oui ; 19 978 abstentions ; 4 848 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

## **7. Election au Conseil d'administration**

Le Président indique que, au point no 7 de l'ordre du jour, figure la réélection de M. Reto Donatsch, élu pour un premier mandat par l'Assemblée générale le 5 mai 2011.

Le Président rappelle brièvement le parcours et le CV de M. Reto Donatsch, qui siège également au Comité Audit et Risque. Le Conseil d'administration recommande chaleureusement le renouvellement de son mandat.

M. O. Steimer précise que, conformément à la LBCV et aux Statuts, l'Etat de Vaud s'abstient de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Il attire aussi l'attention sur le fait que l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse ne s'applique pas à la Banque, de sorte que celle-ci demeure soumise à la loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise qui prévoit, pour les membres du Conseil d'administration, des mandats d'une durée de 4 ans renouvelables, au maximum pour seize ans, avec une limite d'âge fixée à 70 ans.

Il ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, lit la résolution et il est passé au vote électronique.

### **Résolution sur le point no 7 de l'ordre du jour :**

L'Assemblée générale approuve à 96,95% (1 037 316 oui ; 26 992 abstentions ; 5 567 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Reto Donatsch au Conseil d'administration pour une période légale et statutaire de quatre ans. »

M. O. Steimer félicite M. Reto Donatsch pour sa réélection.

## **8. Election du Représentant indépendant**

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire le Représentant indépendant, en la personne de Maître Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne. Son mandat couvrira l'année 2015 et se terminera après la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque. Il sera renouvelable.

Il ouvre la discussion et personne ne demande la parole ; il clôt donc la discussion, lit la résolution et il est procédé au vote électronique.

### **Résolution sur le point no 8 de l'ordre du jour :**

L'Assemblée générale approuve à 99,60% (6 805 520 oui ; 21 777 abstentions ; 4 885 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit Me Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2015 et jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise. »

M. O. Steimer félicite Me Wilhelm pour sa réélection.

## **9. Nomination de l'Organe de révision**

Le Président rappelle en préambule que PricewaterhouseCoopers SA a été désignée par le Conseil d'administration comme société d'audit au sens de la LFINMA pour l'exercice 2015, le responsable du mandat étant M. A. Astolfi. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de désigner également la société PricewaterhouseCoopers SA en qualité d'Organe de révision au sens du Code des obligations pour 2015.

M. O. Steimer ouvre la discussion concernant le point no 9 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

### Résolution sur le point no 9 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,52% (6 799 602 oui ; 25 263 abstentions ; 7 072 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2015. »

Au nom de PricewaterhouseCoopers SA, M. A. Astolfi déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

## **10. Divers**

Le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le jeudi 21 avril 2016.

Il précise ensuite qu'il n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai prévu à l'article 16 alinéa 5 des Statuts, et rappelé cette année dans une annonce parue dans la FOSC du 20 février 2015.

Il ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour.

M. L. T. à Lausanne, indique avoir reçu une brochure de la Banque utilisant des termes en anglais tels que « Private Banking », « Asset Management », « CEO », etc. En outre, il relève que la nouvelle salle de concert du Flon s'appelle « BCV Concert Hall ». Il ajoute qu'un sondage a montré que 83% des personnes interrogées sont dérangées par un usage excessif de l'anglais. Il demande que la BCV respecte mieux la langue française et cesse d'utiliser des anglicismes au profit de mots équivalents en français. Il suggère aussi de rebaptiser ladite salle de concert. M. O. Steimer lui répond que les organes ici présents comprennent le message. Cela étant, la terminologie anglaise est beaucoup utilisée dans le domaine bancaire et il est parfois difficile de trouver une traduction en français qui signifie exactement la même chose, sauf à devoir rédiger une phrase explicative. Les termes « BCV Concert Hall » sont très compréhensibles en français si on prend chaque mot séparément. Le canton de Vaud est une formidable terre d'accueil et on ne risque pas de perdre nos traditions si on use de quelques mots anglais. Enfin, la Banque a beaucoup de clients qui ne sont pas vaudois, habitant le canton ou à l'étranger.

Il n'y a pas d'autre question. Le Président clôt donc la discussion.

M. O. Steimer conclut par quelques mots sur sa vision de la BCV et de son avenir. Il remercie les actionnaires pour leur confiance, leur fidélité et leur soutien, qui permettent à la Banque de développer sa stratégie et remplir sa mission à long terme.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée à 17h55.

Le Président

Le Secrétaire